

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 214

29 janvier 2013

SOMMAIRE

Balibon Investments S.à r.l.	10244	Globalux Services S.à r.l.	10265
BCF I Global S.à r.l.	10253	Glorilux S.A.	10265
Beluga Capital	10266	Glorilux S.A.	10265
Digital Republik S.A.	10271	GoldVue Investment S.A.	10252
Equifax Luxembourg (No. 5) S.à r.l.	10268	Golog Holding S.A.	10266
Equinox Property S.A.	10268	Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	10252
G2J Conseil International S.à r.l.	10270	Grace Bay III Holdings S.à r.l.	10252
GACEREF Luxco Holdco S.à r.l.	10262	Granlux International S.A.	10266
GALERE, Succursale de Luxembourg	10263	Grasse S.A.	10269
Galion Luxembourg S.à r.l.	10242	Gravity Racing International	10269
Garage Da Cunha S. à r.l.	10263	Greenhouse Berlin I S.à r.l.	10253
Gasfin Development S.A.	10263	Green Point Holdings GP S.A.	10253
Gasfin Investment S.A.	10263	Greif Luxembourg Finance S.C.A.	10253
Gavina S.A.	10263	Greif Luxembourg S.à r.l.	10262
Gaz Capital S.A.	10243	Groupe Neuberg, Courtier d'Assurances, S.A.	10269
Gazstream S.A.	10243	Guenebaut Lux S.à r.l.	10262
GDS Management S.A., SPF	10264	Guidalpa S.A.	10270
Gebäude und Immobilien Service S.A. ...	10243	Guidalpa S.A.	10269
Geka S.à r.l.	10264	Gulf Invest Holding SPF S.A.	10270
General Company S.A.	10264	Gulf Investors Agro, S.à r.l.	10262
Gengenbach Properties S.à r.l.	10243	Günter Schlag s.à r.l.	10270
Gengenbach Properties S.à r.l.	10244	Hamm S.A.	10272
German Ground Lease Finance III S.A. ..	10251	Hésione Investissement S.C.A.	10270
German Ground Lease Finance II S.A. ...	10244	iP2Entertainment Holding S.A.	10226
GET IT	10264	Lucy S.A.	10272
Gilmour S.à r.l.	10251	Phary Company S.A.	10271
Global Hotels & Resorts Real Estate Hol- dings S.A.	10264	Sofima S.à r.l.	10226
Global Housing Company 1	10252	Spotify Technology S.A.	10226
Global Housing Company 1	10251	Trufidee	10242
Global Part S.A.	10265	Universum Luxembourg S.A.	10242

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167265/10.

(120219824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Sofima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.501,75.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.964.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 282 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS
Notaire

Référence de publication: 2012167237/12.

(120220650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

iP2Entertainment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 173.498.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

- Mr. Robert Houben, Entrepreneur, born on 1 February 1964 in Sittard (The Netherlands), residing at 8300 Knokke-Heist, Prins Karellaan 32 (Belgium);
- Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, Lawyer, born on 11 December 1963 in Geleen (The Netherlands), residing at 8300 Knokke-Heist, Prins Karellaan 32 (Belgium);
- Mr. Jason Lissner, Director, born on 14 September 1971 in Maryborough (USA), residing in Queensland 4218, 40 Seagull Avenue, Mermaid Beach (Australia)

here represented by Mrs. Cristine Astgen, professionally residing in Luxembourg, by virtue of three proxies, given in Luxembourg, on 26 October 2012 and 28 October 2012.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public limited company (*société anonyme*) under the name iP2Entertainment Holding S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5 Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand euros (50.000,00 EUR). It is divided into ten classes of shares consisting of:

- five thousand (5.000) class A shares (the "Class A Shares");
- five thousand (5.000) class B shares (the "Class B Shares");
- five thousand (5.000) class C shares (the "Class C Shares");
- five thousand (5.000) class D shares (the "Class D Shares");
- five thousand (5.000) class E shares (the "Class E Shares");
- five thousand (5.000) class F shares (the "Class F Shares");
- five thousand (5.000) class G shares (the "Class G Shares");
- five thousand (5.000) class H shares (the "Class H Shares");
- five thousand (5.000) class I shares (the "Class I Shares"); and
- five thousand (5.000) class J shares (the "Class J Shares");

5.2 All these fifty thousand (50.000) shares have a nominal value of one euro (1,00 EUR) each, and are fully paid-up.

5.3 The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 6. Voting Rights. Each share whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 7. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 The shares are freely transferable among shareholders.

8.2 Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

8.3 Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 9. Redemption of shares.

9.1 The Company shall be able to redeem each of Class A to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- the Available Amount shall be determined by the director or the board of directors as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the reduction of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits ("P") (i) less any losses including carried forward losses ("L") (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves ("SR") less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination ("LR"). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$. The Available Amount, as determined by using the formula described here above, can be increased by any surplus cash or/and assets available to the Company at the time of the redemption, such surplus cash or/and assets being paid from the share premium account up to the amount of the share premium at the time of the redemption;
- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

C. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.

10.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

10.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 11. Convening of general meeting of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the statutory auditor(s).

11.2 It must be convened by the board of directors or the statutory auditor(s) upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

11.3 The convening notices for every general meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

11.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the 2nd Tuesday of the month of June at 2 o'clock p.m. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

12.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders. The board of directors may determine other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

12.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

12.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

12.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 13. Quorum and Vote.

13.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

13.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 15. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 16. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 17. Minutes of general meetings of shareholders.

17.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

17.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 18. Composition and Powers of the board of directors.

18.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

18.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 19. Daily management.

19.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, shareholders or not, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

19.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 20. Election, Removal and Term of office of directors.

20.1 The directors shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

20.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is elected. Directors may be re-elected for successive terms.

20.3 Each director is elected by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting.

20.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

20.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 21. Vacancy in the office of a director.

21.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

21.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 22. Convening meetings of the board of directors.

22.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

22.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

22.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 23. Conduct of meetings of the board of directors.

23.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

23.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

23.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

23.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

23.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

23.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

23.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

23.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

23.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

23.10. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 24. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

24.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors present. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

24.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 25. Dealing with third parties.

25.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

25.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 26. Auditor(s).

26.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

26.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

26.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

26.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

26.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 27. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 28. Annual accounts and Allocation of profits.

28.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

28.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

28.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

28.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

28.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 29. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

29.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

29.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 30. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 31. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.
3. Subject to the provisions of the Law, interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare that the fifty thousand (50.000) shares issued have been subscribed as follows:

- 2.750 Class A shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class A shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class A shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);
- 2.750 Class B shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class B shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class B shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);
- 2.750 Class C shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class C shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class C shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);
- 2.750 Class D shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class D shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class D shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);
- 2.750 Class E shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class E shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class E shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);
- 2.750 Class F shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class F shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class F shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);

- 2.750 Class G shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class G shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class G shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);
- 2.750 Class H shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class H shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class H shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);
- 2.750 Class I shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class I shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class I shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);
- 2.750 Class J shares have been subscribed by Mr. Robert Houben, aforementioned, for the price of two thousand seven hundred and fifty euros (2,750 EUR);
- 2.000 Class J shares have been subscribed by Mrs. Daniele Couwenbergh spouse Houben, aforementioned, for the price of two thousand euros (2.000,00 EUR);
- 250 Class J shares have been subscribed by Mr. Jason Lissner, aforementioned, for the price of two hundred fifty euros (250,00 EUR);

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand euros (EUR 50.000,00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
 - Mr. Robert Houben, Entrepreneur, born on 1 February 1964 in Sittard (The Netherlands), residing at 8300 Knokke-Heist, Prins Karellaan 32 (Belgium), Chairman of the board of Directors;
 - Mrs. Valérie Emond, company director, born on 30 August 1973 in Saint-Mard (Belgium), residing professionally at L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire 1;
 - Mr. Geoffrey Henry, company director, born on 5 May 1972 in Chênée (Belgium), residing professionally at L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire 1.
3. The following company is appointed as statutory auditor:
 - ODD Financial Services S.A., with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B 41.014.
4. The following is appointed as chairman of the board of directors: Mr. Robert Houben prenamed.
5. The terms of office of the directors, the chairman of the board of directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Monsieur Robert Houben, entrepreneur, né le 1^{er} février 1964 à Sittard (Pays-Bas), domicilié à 8300 Knokke-Heist, Prins Karellaan 32 (Belgique);

- Madame Daniele Couwenbergh épouse Houben, avocate, née le 11 décembre 1963 à Geleen (Pays-Bas), domicilié à 8300 Knokke-Heist, Prins Karellaan 32 (Belgique);

- Monsieur Jason Lissner, administrateur, né le 14 septembre 1971 à Maryborough (USA), domicilié à Queensland 4218, 40 Seagull Avenue, Mermaid Beach (Australie)

dûment représentés par Madame Cristine Astgen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations données à Luxembourg, le 26 octobre 2012 et 28 octobre 2012.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de iP2Entertainment Holding S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, que ce soit l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière le transfert par vente, échange ou sûreté de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de sûretés ou de reconnaissance de dettes, d'obligations, d'obligations non garanties, et d'une manière générale en émettant des sûretés de tout type.

2.4 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou autre ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,00 EUR). Il est composé de dix classes d'actions consistant en:

- cinq mille (5.000) actions de classe A (les «Actions A»);
- cinq mille (5.000) actions de classe B (les «Actions B»);
- cinq mille (5.000) actions de classe C (les «Actions C»);
- cinq mille (5.000) actions de classe D (les «Actions D»);
- cinq mille (5.000) actions de classe E (les «Actions E»);
- cinq mille (5.000) actions de classe F (les «Actions F»);
- cinq mille (5.000) actions de classe G (les «Actions G»);
- cinq mille (5.000) actions de classe H (les «Actions H»);
- cinq mille (5.000) actions de classe I (les «Actions I»); et
- cinq mille (5.000) actions de classe J (les «Actions J»);

5.2 Chacune des cinquante mille (50.000) actions a une valeur nominale de un euro (1,00 EUR) et est entièrement libérée.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution prise par un vote de la majorité des actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 6. Droits de vote. Chaque action, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels au nombre d'actions qu'il détient.

Art. 7. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 8. Transfert des actions.

8.1 Les actions sont librement cessibles entre actionnaires ou lorsque la Société a un actionnaire unique.

8.2 Les cessions d'actions aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

8.3 Les cessions d'actions sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 9. Rachat des actions.

9.1 La Société peut procéder au rachat des actions de classes A à J, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des actions rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- une classe d'actions doit être rachetée entièrement;
- le prix de rachat de chaque action rachetée sera calculé en divisant le Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions rachetée et annulée;
- le Montant Disponible sera déterminé par l'administrateur ou le conseil d'administration le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base d'un état financier intérimaire de la Société. Cet état financier sera préparé et basé sur une date qui ne sera pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réduction de capital et de l'annulation des actions de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal à la somme des bénéfices nets de la Société, incluant les bénéfices reportés («P») (i) moins les pertes incluant les pertes reportées («L») (ii) plus toute prime d'émission librement distribuable (à hauteur du montant de L) ainsi que toute autre réserve librement distribuable («SR») moins (ii) toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la loi ou des statuts à la date de détermination («LR»). Ce Montant Disponible est exprimé par l'équation suivante: $P - L + SR - LR$; Le Montant Disponible, tel que déterminé en utilisant la formule décrite ci-dessus, peut être augmenté de tous montants en argent supplémentaires ou/et de tous actifs disponibles de la Société au jour du rachat des actions, de tels montants en argent supplémentaires ou/et actifs disponibles étant payés depuis le compte prime d'émission jusqu'à concurrence du montant de la prime d'émission au jour du rachat des parts.
- le rachat est décidé par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution prise par la majorité des actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;
- les actions rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

C. Décisions des actionnaires

Art. 10. Décisions collectives des actionnaires. Les actionnaires exercent leurs droits collectifs aux assemblées générales des actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente la totalité des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par ces statuts.

Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra être lue comme une référence à l'actionnaire unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

11.3 Les convocations à chaque assemblée générale des actionnaires doivent contenir la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont faites par deux annonces publiques, avec entre chaque annonce un intervalle d'au moins huit (8) jours, et huit (8) jours avant l'assemblée générale, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires détenteurs d'action nominatives, mais aucune preuve que cette formalité a été accomplie n'est exigée. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations ne peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et adressées à chaque actionnaire, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et ont renoncé à toutes les conditions de la convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable ni publication.

Art. 12. Conduite des assemblées générales des actionnaires.

12.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation à cette assemblée, le 2^{ème} mardi du mois de juin à 14h00. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à cet endroit et à cette heure tel qu'indiqué dans chaque convocation à une assemblée générale.

12.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration.. Le bureau doit particulièrement s'assurer que l'assemblée est tenue en accord avec les règles applicables et, en particulier, en accord avec les règles relatives à la convocation, les majorités requises, les partage des votes et la représentation des actionnaires.

12.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

12.4 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

12.5 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, est réputé être présent pour le calcul du quorum et des votes, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

12.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

12.7 Les bulletins de vote qui, pour une proposition de résolution, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la proposition de résolution ou (iii) exprimant une abstention sont nuls en ce qui concerne cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Art. 13. Quorum et Vote.

13.1 Chaque actionnaire a un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient.

13.2 Excepté les cas où la Loi ou les statuts en disposent autrement, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne nécessitent pas que soit réuni un quorum de présence et sont adoptées à la majorité

simple des voix valablement exprimées peu importe la part du capital social représenté. Abstentions et vote nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14. Modification des statuts. Excepté disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés par une majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présent ou représenté. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une deuxième assemblée peut être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer sans que le nombre de personnes présente à la seconde assemblée soit pris en compte et au cours de laquelle les résolutions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Abstentions et vote nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 15. Changement de nationalité. Les actionnaires peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 16. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration a la possibilité d'ajourner une assemblée générale d'actionnaire de quatre (4) semaines. Le conseil d'administration prend une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pourcent (20 %) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un tel ajournement, toute résolution déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires peut être annulée.

Art. 17. Procès-verbal des assemblées générales des actionnaires.

17.1 L'assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

17.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux des assemblées produits au cours de procédures judiciaires ou à produire à des tiers devra être certifié comme une copie certifiée conforme par le notaire ayant été dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aura été enregistrée dans un acte notarial ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 18. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

18.1 La Société doit être gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été créée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît lors d'une assemblée générale d'actionnaires que les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires augmentant le nombre d'actionnaires. Dans une telle hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'«administrateur unique».

18.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour prendre les actions nécessaires ou utiles afin de remplir l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs prévus par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Gestion journalière.

19.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec une telle gestion journalière peut, en respect de l'article 60 de la Loi, être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, agent ou non, actionnaire ou non, agissant individuellement ou conjointement. La nomination, renouvellement et pouvoirs seront déterminés par décision du conseil d'administration.

19.2 La Société peut également accord des pouvoirs spéciaux par procuration en forme authentique ou par acte sous seing privé.

Art. 20. Election, Révocation et Durée des mandats des administrateurs.

20.1 Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminent leur rémunération et la durée de leur mandat.

20.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut pas excéder six (6) années et chaque administrateur reste en fonction jusqu'à ce qu'un successeur soit élu. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

20.3 Les administrateurs sont élus à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

20.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à n'importe quel moment et sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une assemblée générale des actionnaires.

20.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en tant que représentante permanente qui doit exécuter son rôle au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement s'il nomme un successeur à cette personne physique au même moment.

Art. 21. Vacance d'un administrateur.

21.1 Dans le cas où un poste d'administrateur vient à être vacant pour cause de mort, incapacité légale, faillite, retraite ou autre, cette vacance doit être comblée temporairement et pour une période ne pouvant pas excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires pourvoit cette vacance par la nomination d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Dans le cas où la vacance se produit alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Convocation aux conseils d'administration.

22.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion du conseil d'administration.

22.2 Les convocations écrites à chaque conseil d'administration doit être communiquées aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, où dans ce cas la nature et les raisons de cette urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être omise dans le cas où chaque administrateur consent par écrit, par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie de ce document signé étant une preuve suffisante. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour tout conseil d'administration dont l'heure et l'endroit ont été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui a été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

22.3 Aucune convocation préalable est nécessaire dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à un conseil d'administration et renoncent à toute formalité de convocation requise ou dans l'hypothèse où mes résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 23. Conduite des conseils d'administration.

23.1 Le conseil d'administration élit parmi ces membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un membre du conseil d'administration et qui est responsable de la conservation du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

23.2 Le président doit présider chaque réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en tant que président temporaire par

23.3 Tout administrateur peut agir à chaque conseil d'administration en mandant par procuration écrite un autre membre du conseil d'administration transmise par fax, courrier électronique ou tout autre moyen similaire de communication, une simple copie d'une telle nomination étant suffisante pour prouver un tel mandat.

23.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participantes à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ce moyen doit être équivalente à la participation en personne à cette réunion et la réunion doit être considérée comme ayant été tenu au siège social de la Société.

23.5 Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement seulement si la moitié des administrateurs sont présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration.

23.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président n'a pas voix prépondérante.

23.7 Sauf disposition contraire dans la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui entre en conflit avec les intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être enregistrée dans le procès-verbal du conseil d'administration de la Société. Cet administrateur ne doit pas prendre part ni aux discussions relatives à cette transaction ni au vote qui lui est afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, préalablement à la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant que cette assemblée d'actionnaires prenne une quelconque résolution.

23.8 Lorsque la Société n'a qu'un administrateur unique, les transactions passées entre la Société et cet administrateur ayant un conflit d'intérêts avec la Société doit simplement être mentionné dans la résolution de l'administrateur unique.

23.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique est relative à des opérations courantes et entre dans des conditions normales.

23.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par fax, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, la totalité des consentements

Art. 24. Procès-verbaux.

24.1 Le procès-verbal de chaque assemblée de conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en cas d'absence de celui-ci, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents.

24.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être enregistrées dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou autre doivent être signés par l'administrateur unique.

Art. 25. Relations avec les tiers.

25.1 La Société est liée à l'égard des tiers dans toute circonstance par la seule signature de l'administrateur unique, ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites de ce pouvoir.

25.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est liée à l'égard des tiers par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement en accord avec les limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 26. Commissaire aux comptes.

26.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne devra pas excéder six (6) ans.

26.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans raison, par l'assemblée générale des actionnaires.

26.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

26.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

26.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 28. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

28.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan financier et le compte de résultats conformément à la Loi.

28.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

28.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire contributeur accepte cette affectation.

28.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

28.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera de quelle façon il sera disposé du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 29. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

29.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des dividendes intérimaires dans le respect des conditions prévues par la Loi.

29.2 Toute prime d'émission ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 30. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en l'année 2014.
3. Dans les limites déterminées par la loi, les dividendes intérimaires pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les statuts ayant été rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, déclarent que les cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites comme suit:

- 2.750 Actions A ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)
- 2.000 Actions A ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);
- 250 Actions A ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);
- 2.750 Actions B ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)
- 2.000 Actions B ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);
- 250 Actions B ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);
- 2.750 Actions C ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)
- 2.000 Actions C ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);
- 250 Actions C ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);
- 2.750 Actions D ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)
- 2.000 Actions D ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);
- 250 Actions D ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);
- 2.750 Actions E ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)
- 2.000 Actions E ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);
- 250 Actions E ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);
- 2.750 Actions F ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)
- 2.000 Actions F ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);
- 250 Actions F ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);
- 2.750 Actions G ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)
- 2.000 Actions G ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);
- 250 Actions G ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);
- 2.750 Actions H ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)
- 2.000 Actions H ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);

- 250 Actions H ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);

- 2.750 Actions I ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)

- 2.000 Actions I ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);

- 250 Actions I ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);

- 2.750 Actions J ont été souscrites par M. Robert Houben, susmentionné, pour un prix de deux mille sept cent cinquante euros (2.750,00 EUR)

- 2.000 Actions J ont été souscrites par Mme Daniele Couwenbergh épouse Houben, susmentionnée, pour un prix de deux mille euros (2.000,00 EUR);

- 250 Actions J ont été souscrites par M. Jason Lissner, susmentionné, pour un prix de deux cent cinquante euros (250,00 EUR);

Toutes les actions sus-mentionnées, ont été intégralement libérées par un apport en espèces, par conséquent le montant de cinquante mille euros (50.000,00 EUR) est immédiatement disponible pour la Société, ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire signataire au moyen d'un certificat de blocage.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par ou inscrites à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur:

- Monsieur Robert Houben, entrepreneur, né le 1^{er} février 1964 à Sittard (Pays-Bas), domicilié à 8300 Knokke-Heist, Prins Karellaan 32 (Belgique), Président du Conseil d'Administration;

- Madame Valérie Emond, administrateur de société, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique), domiciliée professionnellement à L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire 1;

- Monsieur Geoffrey Henry, administrateur de société, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique), domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire 1.

3. La société suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes:

- ODD Financial Services S.A., domiciliée au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B 41.014.

4. Est nommé en qualité de président du conseil d'administration:

Monsieur Robert Houben prénommé.

5. Le mandat des administrateurs, président du conseil d'administration et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date spécifiée dans l'en-tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande du (des) comparant(s), que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande du (des) même(s) comparant(s) et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant du (des) comparant(s) connu(s) du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant du (des) comparant(s) a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Astgen, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58678. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164641/856.

(120217496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Trufidee, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 1.363.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167312/10.

(120219834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Universum Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 100.367.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 décembre 2012

L'actionnaire unique de la société UNIVERSUM Luxembourg S.A., susvisée, a pris, en date du 18/12/2012, les résolutions suivantes:

- il est porté à la connaissance des tiers que:

* l'adresse privée de l'administrateur, Philipp Carnol, né le 20/11/1973 à Malmedy (Belgique) se situe désormais à L-5481 Wormeldange, 91, route du Vin.

* Monsieur Jos FRESON, demeurant à B-3600 Genk (Belgique), Bremakkerstr. 27, n'est plus administrateur de la société.

* Monsieur Jos FRESON, susvisé, n'est plus administrateur-délégué de la société.

En conséquence, la société possède un administrateur unique en la personne de Monsieur Philipp Carnol, susvisé, et la société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

- le mandat de l'administrateur unique, Philipp Carnol, susvisé, et du Commissaire aux comptes, Monsieur Norbert RICHARTZ, demeurant à L-9147 Erpeldange, 10, rue Laduno sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2012.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2012167325/22.

(120219827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Galion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.628.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012169632/12.

(120224837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gaz Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.071.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 20 décembre 2012.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012169633/16.

(120224556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gazstream S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.103.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 20 décembre 2012.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012169634/16.

(120224554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gebäude und Immobilien Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.379.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169635/10.

(120224808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gengenbach Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.974.

—
Par résolutions signées en date du 28 novembre 2012, l'associé unique a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2013 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169636/14.

(120224290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gengenbach Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.974.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169637/10.

(120224778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

German Ground Lease Finance II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.659.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 20 décembre 2012.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012169638/16.

(120224553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Balibon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.518.

STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the fourth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Balibon Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Balibon Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 décembre 2012. Relation GRE/2012/4622. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2012164705/352.

(120217979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

German Ground Lease Finance III S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.523.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 20 décembre 2012.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012169639/16.

(120224552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gilmour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.351.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 novembre 2012

L'associé unique de Gilmour S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante "Gérant" avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante "Gérant" avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012169640/18.

(120224692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

GHC 1 S.A., Global Housing Company 1, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.690.

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société GHC 1, GLOBAL HOUSING COMPANY 1 SA, une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri,

L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.690 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 24 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 décembre 2012.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2012169641/14.

(120223475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Global Housing Company 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.690.

Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Dominique Ransquin et Monsieur Romain THILLENS ont remis leur démission, avec effet au 24 décembre 2012, de leur mandat de gérants de la société GHC 1, GLOBAL HOUSING COMPANY 1 SA, une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.690.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169642/13.

(120224260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

GoldVue Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 156.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GoldVue Investment S.A.

Référence de publication: 2012169643/10.

(120224384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.084.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.425.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, World Power Holdings, L.P., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169644/12.

(120223730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Grace Bay III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.942.

En date du 12 décembre 2012, l'associé H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., avec siège social au South Church Street, bâtiment Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à BOF Holdings III, L.P., avec siège social au 309, Uglan House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169648/14.

(120224310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Green Point Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169649/10.

(120224789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.499.

Extrait des décisions de l'assemblée ordinaire des associés qui s'est tenue le 21 décembre 2012

L'Assemblée prend acte de la démission de Mr. George Tyler de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 21 Décembre 2012 et décide de nommer au poste de gérant de catégorie A, avec effet au 21 Décembre 2012, Mr. Lars Mohn, né le 22 Août 1974 à Düsseldorf, Allemagne, et demeurant professionnellement au 217 Via Ravnann, Newport Beach, CA 92663, USA.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2012169650/15.

(120223561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Greif Luxembourg Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 161.823.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Greif Luxembourg Finance S.C.A.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2012169651/13.

(120224729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

BCF I Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.513.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Brigade Credit Fund I Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 221,367,

represented by M^e Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 1st December 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company BCF I Global S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "BCF I Global S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, claims, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-a-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation). Managers may be represented at meetings of the board of managers by an other manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or, as the case may be, the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of April at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Brigade Credit Fund I Ltd.	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

Class A Managers

- Mr. Raymond Luis, born on 19 January 1974 in San Francisco, California, United States of America, professionally residing at 399, Park Avenue, 16th Floor, New York, New York 10022, United States of America.

- Mr. Aaron Daniels, born on 28 April 1979 in Dunedin, Florida, United States of America, professionally residing at 399, Park Avenue, 16th Floor, New York, New York 10022, United States of America.

Class B Managers

- Mr Douwe TERPSTRA, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, Netherlands, professionally residing at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr David CATALA, born on 19 January 1979 in Gand, Belgium, professionally residing at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The sole shareholder resolved to contribute an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000) to the legal reserve (réserve légale) account of the Company.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2013.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Brigade Credit Fund I Ltd., une exempted company à responsabilité limitée constituée aux Îles Caïmans, ayant son siège social à 89, Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Îles Caïmans sous le numéro 221.367,

représentée par M^e Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 1^{er} décembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée BCF I Global S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BCF I Global S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de créances, de prêts, de participations dans des prêts, de certificats de dépôts et de tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments financiers ou d'avoirs, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou toute sorte de titres de créance ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout type de titres de participation ou de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et ce, généralement à son propre profit ou au profit de ces entités. La Société peut aussi mettre en gage, transférer ou grever ou autrement constituer des titres sur certains ou la totalité de ses actifs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être entendu au sens large et toute énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction conclue ou tout contrat conclu par la Société conformément avec ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément aux modalités prévues en matière modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité en vertu d'une du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000 USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des associés adoptée conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer les activités de la Société et d'autoriser et/ou d'effectuer tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et toute opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également se tenir sous forme de conférence téléphonique ou de moyens similaires uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et en un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants dont au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Les gérants peuvent se faire représenter aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble ou télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait de ces derniers pourra être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou l'un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limites énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute respon-

sabilité encourue et toutes dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou futures et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des obligations découlant de ses fonctions;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de règlement, à moins que ce règlement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit d'indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses liées à la préparation et à la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou du fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions prises par les associés sont adoptées dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure la loi le permet) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des conditions de majorité soient remplies, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions concernant la modification des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois d'avril de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés. Cette dernière peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
Brigade Credit Fund I Ltd.	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Estimation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa formation sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Séance tenante, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

Gérants de classe A

- Monsieur Raymond Luis, né le 19 janvier 1974 à San Francisco, Californie, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 399, Park Avenue, 16^e étage, New York 10022, États-Unis d'Amérique.

- Monsieur Aaron Daniels, né le 28 avril 1979 à Dunedin, Floride, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 399, Park Avenue, 16^e étage, New York 10022, États-Unis d'Amérique.

Gérants de classe B

- Monsieur Douwe TERPSTRA, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur David CATALA, né le 19 janvier 1979 à Gand, Belgique, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. L'associé unique a décidé d'allouer un montant de deux mille dollars américains (2.000 USD) à la réserve légale de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte en original avec Nous, Notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58616. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164720/469.

(120217922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Greif Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 161.789.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Greif Luxembourg S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2012169652/13.

(120224725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Guenebaut Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 131.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169653/10.

(120224438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

GACEREF Luxco Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169655/10.

(120223643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gulf Investors Agro, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 155.199.

Les comptes annuels de la société du 18 août 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012169654/12.

(120224795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

GALERE, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 141.386.

Les comptes annuels de la maison mère GALERE SA au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169656/11.

(120224463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gasfin Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 153.190.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169659/10.

(120224721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gasfin Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.366.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169660/10.

(120224771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gavina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169661/10.

(120224814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Garage Da Cunha S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4664 Niedercorn, 44, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 129.924.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012169658/14.

(120224370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

GDS Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 138.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GDS MANAGEMENT S.A., SPF

Référence de publication: 2012169663/10.

(120223775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Geka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 4, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 42.128.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169664/10.

(120223745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

General Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169665/10.

(120224646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

GET IT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5885 Hesperange, 349, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 159.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169666/9.

(120223760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.383.

En date du 10 Décembre 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris la décision suivante:

- Révocation de KPMG Audit S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat;
- Election de Statera Audit S.à r.l., enregistré au RCS sous le numéro B156148 et ayant pour adresse le28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, au poste de commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 Décembre 2011 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martinus C.J. Weijermans
Administrateur

Référence de publication: 2012169669/15.

(120223951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Global Part S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.675.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2012

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

1. La démission de Monsieur François LANNERS de son mandat d'Administrateur est acceptée, avec effet au 17 décembre 2012.

2. La démission de Monsieur Diogo ALVES de son mandat d'Administrateur est acceptée, avec effet au 17 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169670/14.

(120224033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Globalux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 3, rue Arsène Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 157.132.

—
Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169671/10.

(120224594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Glorilux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.009.

—
HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société Glorilux S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.009 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 24 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 décembre 2012.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2012169673/14.

(120223440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Glorilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 141.009.

—
Monsieur Christophe BLONDEAU a remis sa démission, avec effet au 24 décembre 2012, de son mandat d'administrateur de la société Glorilux S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.009 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 24 décembre 2012, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 décembre 2012.

Pour HRT Fidalux S.A.

Référence de publication: 2012169674/16.

(120224164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Golog Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.298.

La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme GOLOG HOLDING, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93298 sis à L-9505 Wiltz, 59, Rue Grande-Duchesse Charlotte, conclue en date du 14 avril 2010, a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 27 décembre 2012.

Pour FIDOMES S.A.

Référence de publication: 2012169676/11.

(120224404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Granlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 137.618.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 décembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Jean-Yves Nicolas
- Sébastien Gravière

Le commissaire aux comptes est CEDERLUX SERVICES SARL

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012169677/18.

(120224018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Beluga Capital, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.505.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the the tenth of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., a "société anonyme" existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare, R.C.S Luxembourg B Number 53.589,

here represented by Mrs Sonia BIDOLI, private employee, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare.

by virtue of a proxy given on December 6th, 2012,

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, acting as said herabove, has requested the notary to state as follows:

That the company BELUGA CAPITAL, a société anonyme, with registered office at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, has been incorporated according to a deed received by Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 1st December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 453 on March 2, 2006, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 112.505;

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 391 on February 23, 2009.

That the corporate capital of BELUGA CAPITAL, amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid-up.

That the undersigned is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company BELUGA CAPITAL,

The annual accounts of the Company for the period from January 1, 2012 through 10 December, 2012 are approved;

That the undersigned has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities;

That the undersigned is to be appointed as liquidator of the Company;

That the undersigned herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;

That it is witnessed that the undersigned is vested with all the assets of the Company and that the undersigned shall guarantee payment of all liabilities of the Company even if unknown at present;

That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated;

The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by ZIMMER & PARTNERS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B. 151.507, acting as "commissaire to the liquidation";

That full and entire discharge is granted to the incumbent Directors and the "commissaire to the liquidation" for the performance of their respective assignments;

That the corporate documents shall be kept at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg for the duration of five years.

That Mr Sibrand van Roijen, with power of substitution, is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, R.C.S.Luxembourg B Numéro 53.589,

ici représentée par Madame Sonia BIDOLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, Avenue de la Gare.

en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, és-qualité qu'elle agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société dénommée BELUGA CAPITAL, avec siège social au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B N°112.505, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 du 2 mars 2006.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire le 15 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 391 du 23 février 2009.

Que le capital social de la Société BELUGA CAPITAL est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes entièrement libérées.

Que la soussignée est le seul propriétaire de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de BELUGA CAPITAL.

Le bilan de clôture de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 10 décembre 2012 est approuvé;

Que l'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

Que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société

Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par ZIMMER & PARTNERS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 151.507, désigné "commissaire à la liquidation";

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Que Monsieur Sibrand van Roijen, avec pouvoir de substitution, est autorisé, en nom et pour compte de l'associé unique, à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bidoli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/58945. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164726/110.

(120218695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Equinox Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166711/10.

(120220613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Equifax Luxembourg (No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 171.394.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 12 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012166673/13.

(120220624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Grasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169679/10.

(120224647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gravity Racing International, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 125.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012169680/11.

(120223824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Groupe Neuberg, Courtier d'Assurances, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 83.469.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169681/9.

(120224757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Guidalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.586.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 novembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Andrea Dany
- Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012169682/18.

(120223667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Guidalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 60.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169683/9.

(120223668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Gulf Invest Holding SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 72.874.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/12/2012.

Pour GULF INVEST HOLDING SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2012169684/12.

(120223629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

G2J Conseil International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 32, boulevard Marcel Cahen.
R.C.S. Luxembourg B 155.119.

EXTRAIT

En date du 14 décembre 2012, l'associé unique a décidé, conformément à l'article 5 des statuts de la société, de transférer le siège social de la société de L-2320 Luxembourg, 86 boulevard de la Pétrusse à L-1311 Luxembourg, 32 boulevard Marcel Cahen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012169685/13.

(120223530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Günter Schlag s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 61.526.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2012169686/13.

(120224130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Hésione Investissement S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.648.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hésione Investissement S.C.A.
Société en commandite par actions
Signature

Référence de publication: 2012169687/13.

(120224351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

**Phary Company S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,
(anc. Digital Republik S.A.).**

Siège social: L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 166.645.

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Digital Republik S.A.», ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous section B numéro 166645, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2012 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 674 du 14 mars 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trente et une (31) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Changement de la dénomination de la Société et modification subséquente de l'article 1.2 des Statuts.
- 2.- Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 3.- Acceptation de la démission de Monsieur Gilles de Crayen cour en tant qu 'Administrateur; décharge à lui donner.
- 4.- Nomination de Monsieur Pierre Goffinet en tant qu'administrateur de la Société.
- 5.- Transfert du siège social de la Société.
- 6.- Divers

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination actuelle de la Société en «Phary Company S.A.» et de procéder à la modification subséquente de l'article 1.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **1. Forme, Dénomination.** [...]»

1.2 La Société adopte la dénomination «Phary Company S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de procéder à la modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, achat, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquérir des brevets et licences , de gérer

et de les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, d'effectuer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités. La société peut ouvrir des succursales dans - et en dehors du pays.»

Troisième résolution

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de Monsieur Gilles de Crayencour de ses fonctions d'Administrateur et implicitement d'Administrateur-délégué et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'appeler aux fonctions d'Administrateur Monsieur Pierre Goffinet, demeurant 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clémency, Grand-Duché de Luxembourg pour une période de six (6) ans renouvelable arrivant à échéance au terme de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg pour l'établir au 76, route de Luxembourg, L-4972 Dippach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58722. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012164855/76.

(120218441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169689/10.

(120224342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Lucy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.454.

Monsieur Romain THILLENS, Monsieur Dominique RANSQUIN et Madame Brigitte DENIS ont remis leur démission, avec effet au 24 décembre 2012, de leur mandat d'administrateurs de la société Lucy S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 63.454 (la «Société»).

Lauren Business Limited a également remis, avec effet au 24 décembre 2012, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169848/15.

(120224518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.
